PROJET EDUCATIF DES TEMPS PERISCOLAIRES ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

COMMUNE DE CORSEUL

Les accueils périscolaires jouent un rôle social puisqu'ils facilitent l'organisation des temps sociaux des familles Coriosolites. Ces temps sont un relais entre les parents et l'école.

Les accueils périscolaires, jouent également un rôle essentiel au développement de l'enfant ; ce sont des lieux où se mêlent des valeurs éducatives et pédagogiques autour d'activités. Ces temps sont assurés par des animateurs et ATSEM qualifiés.

L'organisateur

Les temps périscolaires sont organisés par la :

Commune de Corseul,

1, rue du Temple de Mars

22130 Corseul

Représentée par Monsieur Alain JAN, Maire de la commune.

Les affaires scolaires et sociales sont déléguées à Mme Eliane LUCAS.

La responsabilité des accueils périscolaires (accueil du matin et du soir) est confiée à **Guylaine CORDIER**, titulaire du BAFD.

Les objectifs éducatifs

- Permettre l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser le lien social

L'accueil du matin et du soir regroupe en moyenne 15 enfants âgés de moins de 6 ans et 20 enfants âgés de plus de 6 ans. Ces données sont des moyennes suite au retour des formulaires d'inscription aux services périscolaires mentionnant le régulier et l'occasionnel.

Les modalités de fonctionnement de l'accueil

1. Les locaux et espaces utilisés

L'accueil est situé dans un bâtiment juxtaposé au groupe scolaire César Mulon. Une première salle est dédiée aux maternelles, avec du mobilier adapté, l'autre aux élémentaires.

2. <u>Le public et les horaires</u>

Sous réserve d'une inscription préalable (formulaire d'inscription aux services *périscolaires* remis en fin d'année scolaire), ce temps accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 11 ans de 7h30 à 9h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, puis de 16h30 à 18h30 ces mêmes jours.

3. Les modalités tarifaires

Le décompte des heures de présence :

- s'effectue au quart d'heure (et par enfant)
- un tarif dégressif est appliqué
- tout quart d'heure commencé est dû

4. <u>le règlement</u>

Une facture par enfant vous sera adressée chaque mois. Le règlement devra être effectué auprès de la Perception de PLANCOET.

Si les parents le souhaitent, une aide aux devoirs est proposée aux enfants.

Les parents doivent impérativement accompagner leur(s) enfant(s) le matin. Ils doivent s'assurer que l'animateur est présent et que l'enfant est bien enregistré auprès de l'équipe périscolaire. Le soir, les parents ou les personnes autorisées à récupérer l'enfant (mentionnées sur la fiche d'inscription) doivent s'assurer que le personnel a noté son départ.

Coordonnées du service : 02.96.27.97.25

5. la constitution de l'équipe

L'équipe est constituée d'encadrants qualifiés CAP petite enfance et BAFA. La coordination de l'équipe est confiée au responsable, titulaire du BAFD.

Déclarés auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor, les accueils périscolaires respectent la réglementation en matière de taux d'encadrement.

6. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

L'équipe d'encadrement n'est pas autorisée à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants aux enfants, sauf quand un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) en a précisément déterminé les conditions et circonstances. Des P.A.I. peuvent être signés à la demande des familles, pour permettre à des enfants souffrant de troubles de santé ou d'allergies de fréquenter les temps périscolaires. Le coordinateur doit informer l'équipe encadrante (animation, restauration) de l'existence de ces projets. Un contact régulier avec l'équipe enseignante est nécessaire.

7. <u>Les modalités d'évaluation et de suivi de projet</u>

Le responsable de ces accueils reste le référent auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs. Sa mission est de veiller au bon fonctionnement de la structure sur le plan :

- sanitaire
- matériel
- pédagogique

Elle a également une démarche d'information et de retransmission d'informations auprès des enseignants, des parents et de la mairie.

PROJET PEDAGOGIQUE DES TEMPS PERISCOLAIRES ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

COMMUNE DE CORSEUL

Les accueils périscolaires du matin et du soir relèvent d'un service municipal. Le projet pédagogique traduit l'engagement de l'équipe encadrante; il donne du sens aux objectifs éducatifs définis par l'organisateur et ainsi aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

- Lui offrir un accueil agréable et personnalisé
- Etre à l'écoute de l'enfant et de la famille
- Aménager des espaces de création appropriés à l'âge

FAVORISER LE LIEN SOCIAL

- Animer un jeu de société
- Animer des jeux collectifs d'extérieur ou d'intérieur

Les modalités de fonctionnement de l'accueil

1. Accueil du matin

Ce temps est encadré le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire, par des agents diplômés. Les enfants sont accueillis dès **7h30** dans la salle destinée à l'accueil des maternelles, avec du mobilier adapté, et sont **badgés** à leur arrivée; afin de s'assurer de la qualité de ce service, le pointage est confié à l'animateur d'ouverture. Différents espaces ludiques permettant le développement de l'enfant sont mis en place : pâte à modeler, jeux de création, jeux de société, coin cuisine, kapla...

A 8h, 2 autres animateurs assurent cette continuité, l'un restant avec les maternelles, l'autre prenant en charge le groupe des enfants scolarisés en élémentaire afin de respecter les rythmes de chacune des tranches d'âge. A 8h45, les enfants se préparent; les plus petits sont accompagnés jusque dans leurs classes respectives, en passant par la salle de motricité. Quant aux élémentaires, ils sont accompagnés en passant par l'extérieur, afin de ne pas déranger l'arrivée des autres maternelles. Un accueil est assuré par les instituteurs en classe de **8h50** à 9h.

Les activités proposées sont assurées dans le calme pour ne pas perturber l'arrivée des enfants en classe.

2. Accueil du soir

Cet accueil fonctionne de **16h30 à 18h30** le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants scolarisés en élémentaire sont pris en charge par les animateurs sous le préau de la cour de l'école pour se diriger vers la salle de goûter. Quant aux maternelles, ils sont pris en charge et accompagnés par la responsable de ces accueils ayant la fonction d'ATSEM sur les temps scolaires. L'animateur de fermeture se chargera du pointage des enfants.

- Le goûter

Il est pris en charge par la collectivité et se déroule dans une salle située dans l'enceinte des accueils périscolaires, où sont regroupés enfants de maternelle et d'élémentaire. Afin d'assurer une continuité éducative, les plus grands sont conviés au débarrassage et nettoyage des tables.

- Aide aux devoirs

En fonction du nombre, des animateurs se proposent d'accompagner les enfants qui souhaitent travailler leurs leçons les lundis et jeudis soirs dans leur salle d'accueil du matin. Il importe par la suite aux parents de vérifier la qualité de cette aide.

- Les activités périscolaires d'extérieur
 - Elles se dérouleront, selon la météo, sur la cour. Les enfants ont la possibilité de jouer librement ou bien de participer à des activités proposées.
- Les activités périscolaires d'intérieur
 Elles se dérouleront dans les salles d'accueil du matin.
- Les activités extrascolaires

Les enfants d'élémentaire inscrits à Cap Sport le mardi soir à partir de 17h et 18h sont accompagnés par la responsable au gymnase situé dans l'enceinte du groupe scolaire (et récupérés pour certains), par l'animateur de fermeture.

Les enfants sont badgés en quittant l'accueil du soir par l'animateur de fermeture.

3. Les missions de l'équipe encadrante

- Etre garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Etre à l'écoute des enfants
- Etre garant du respect des règles de vie
- Laisser jouer, faire jouer ou jouer avec les enfants
- Etre le relais entre l'école, les temps périscolaires et les parents